

Cote du document: EB 2017/121/INF.4  
Date: 23 août 2017  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Modalités et conditions de prêt du FIDA: taux d'intérêt des prêts consentis à des conditions ordinaires et intermédiaires en 2017

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

Advit Nath  
Directeur et Contrôleur  
Division de la comptabilité et du Contrôleur  
téléphone: +39 06 5459 2829  
courriel: a.nath@ifad.org

David Hartcher  
Responsable principal des finances  
téléphone: +39 06 5459 2133  
courriel: d.hartcher@ifad.org

#### Transmission des documents:

William Skinner  
Chef de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt et unième session  
Rome, 13-14 septembre 2017

---

Pour: Information

# Modalités et conditions de prêt du FIDA: taux d'intérêt des prêts consentis à des conditions ordinaires et intermédiaires en 2017

## I. Généralités

1. À sa quatre-vingt-dix-huitième session, en décembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé la méthodologie applicable pour fixer les taux d'intérêt des prêts consentis à des conditions ordinaires et intermédiaires (EB 2009/98/R.14). Depuis, les taux d'intérêt des prêts libellés en droits de tirage spéciaux (DTS) sont calculés selon cette méthodologie, tandis que les taux d'intérêt applicables aux prêts libellés en euros sont calculés conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en 2011 à sa cent deuxième session (EB 2011/102/R.11). Une fois actualisés, les taux d'intérêt sont publiés sur le site Internet du FIDA.
2. Vu l'évolution de la situation, notamment l'introduction du Cadre d'emprunt souverain, il a été décidé, à la cent dix-septième session du Conseil d'administration, que la direction envisagerait d'autres modalités pour informer le Conseil d'administration du taux d'intérêt appliqué aux prêts consentis à des conditions ordinaires et intermédiaires. Le présent document répond à cette demande et il sera actualisé chaque année et soumis à la session de septembre du Conseil d'administration.

## II. Taux d'intérêt du FIDA pour les premier et deuxième semestres de 2017

3. Les taux d'intérêt du FIDA applicables aux prêts libellés en DTS pour 2017 et les quatre semestres qui précèdent sont les suivants:

Tableau 1  
**Prêts libellés en droits de tirage spéciaux**  
(en pourcentage)

<i>Condition de prêt</i>	<i>1er semestre 2015</i>	<i>2e semestre 2015</i>	<i>1er semestre 2016</i>	<i>2e semestre 2016</i>	<i>1er semestre 2017</i>	<i>2e semestre 2017</i>
Conditions ordinaires <sup>1</sup>	1,12	1,16	1,34	1,31	1,89	2,08
Conditions intermédiaires <sup>1</sup>	0,56	0,58	0,67	0,66	0,95	1,04

4. Les taux d'intérêt du FIDA pour les prêts libellés en euros pour 2017 et les quatre semestres qui précèdent sont les suivants:

Tableau 2  
**Prêts libellés en euros**  
(en pourcentage)

<i>Condition de prêt</i>	<i>1er semestre 2015</i>	<i>2e semestre 2015</i>	<i>1er semestre 2016</i>	<i>2e semestre 2016</i>	<i>1er semestre 2017</i>	<i>2e semestre 2017</i>
Conditions ordinaires <sup>1</sup>	0,97	0,88	0,81	0,69	0,91	0,95
Conditions intermédiaires <sup>1</sup>	0,49	0,44	0,41	0,34	0,46	0,48

<sup>1</sup> Tous les calculs de taux d'intérêt ont été réalisés avec six décimales et arrondis à la deuxième décimale.

5. Les taux d'intérêt du FIDA pour les prêts libellés en dollars des États-Unis<sup>2</sup> pour 2017 et les quatre semestres qui précèdent sont les suivants:

Tableau 3  
**Prêts libellés en dollars des États-Unis**  
 (en pourcentage)

<i>Condition de prêt</i>	<i>1<sup>er</sup> semestre 2015</i>	<i>2<sup>e</sup> semestre 2015</i>	<i>1<sup>er</sup> semestre 2016</i>	<i>2<sup>e</sup> semestre 2016</i>	<i>1<sup>er</sup> semestre 2017</i>	<i>2<sup>e</sup> semestre 2017</i>
Conditions ordinaires <sup>1</sup>	N/A	N/A	N/A	1,79	2,23	2,41
Conditions intermédiaires <sup>3</sup>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

<sup>2</sup> Les taux des prêts en dollars des États-Unis ont été communiqués dès le second semestre de 2016 en prévision de l'octroi de prêts en une seule monnaie.

<sup>3</sup> Le FIDA a arrêté de proposer des conditions intermédiaires en décembre 2011 et aucun prêt n'a été libellé en dollars des États-Unis depuis le mois de décembre 2011.